

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018**

Le neuf janvier deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Isabelle QUERE, Annick JACQ, René GLO, Yves CORROLLER, Jean-François DANIEL, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Laurence SIOHAN, Mme Caroline GERMOND.

Absents, excusés : M. Patrick COUSTANS représenté par M. Xavier JODOCIUS
Mme Martine MORIN

Secrétaire de séance : Mme Monique HELORET

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil d'école réuni le 8 janvier 2018 a été consulté sur l'organisation du temps scolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire et a fait le choix du maintien d'une semaine de classe répartie sur 4 jours et demi.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur un temps scolaire de 4,5 jours ou de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à un vote à bulletin secret et décide par :

- 12 voix pour la semaine de 4 jours et demi
- 3 voix pour la semaine de 4 jours,

DE MAINTENIR la répartition du temps scolaire sur 4 jours et demi à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

3 – HORAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE RECONDUIRE les horaires scolaires de classe actuellement en vigueur :

- Le matin : 8h45-12h00, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
- L'après-midi : 13h30-15h30, les lundis, mardis et jeudis

13h30-15h15 : les vendredis

DE VALIDER les dispositions suivantes :

- Des activités sur les temps d'accueil périscolaires seront proposées gratuitement les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.
- Une garderie gratuite sera maintenue les mercredis de 12h00 à 12h30.
- Le temps de garderie des vendredis de 15h15 à 16h30 sera payant à compter de la rentrée de septembre, ce tarif sera fixé en conseil municipal courant juin avec l'ensemble des tarifs scolaires pour l'année 2018/2019.
- Les temps de garderie payants seront maintenus le matin de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30.

4 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 pour le projet de terrain de football.

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ainsi votés sont obligatoirement inscrits au budget lors de son adoption.

Les travaux suivants doivent être engagés avant le vote du budget primitif 2018 :

PROGRAMME	MONTANT TTC
1702 – Terrain de football	300 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des sommes ci-dessus, pour le programme du terrain de football.

5 - INFORMATIONS DIVERSES

- Camille LE BRETON communique aux conseillers municipaux les chiffres de l'urbanisme en 2017 (4 lotissements, 33 permis de construire, 62 certificats d'urbanismes, 61 déclarations d'intention d'aliéner)
- Le Conseil Communautaire se réunira à Clohars-Fouesnant le jeudi 11 janvier.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 12 janvier à 19h00.

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Maire,
Michel LAHUEC

